

8 / / / 0 0 0 4

REPUBLIQUE DU SENEGAL
VILLE DE PKINE

Session ordinaire



30 JUIL 2018

**ANALYSE : Délibération portant autorisation d'un
virement de crédits dans le budget 2018**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 25 juillet 2018**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu l'arrêté n° 030/RD/DP du 30 janvier 2018 portant approbation du budget de l'année 2018 de la Ville de Pikine ;

Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;

Vu la délibération n° 013 en date du 28 décembre janvier 2018 portant adoption du budget 2018 de la ville de Pikine;

DELIBERE

Article premier : Un virement de crédits d'un montant de **cent quatre vingt dix huit millions (198 000 000)** est autorisé dans le budget 2018 de la ville de Pikine et s'établit ainsi qu'il suit :

I - PRELEVEMENTS

1 - Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant
431	6491	Dépenses éventuelles ou imprévues	100 000 000
		Total de la Section de fonctionnement	100 000 000

2 - Section d'investissement

Service	Compte	Libellé	Montant
705/1A	2237	Mobilier et matériels pour centres sanitaires	20 000 000
706/1	220800	Equipements scolaires	40 000 000
706/1	220805	Grosses réparations aux équipements scolaires	20 000 000
706/1	2238	Mobiliers et matériels scolaires	8 000 000
706/3	220830	Equipements sportifs	10 000 000
		Total de la Section d'investissement	98 000 000
		Total des prélèvements	198 000 000

II – RENFORCEMENTS

1 - Section de fonctionnement

Service	Compte	Libellé	Montant
313	622	Frais de mission	25 000 000
313	6490	Dépenses diverses	45 000 000
451	6510	Personnel permanent	5 000 000
509	629	Autres frais de transport	25 000 000
		Total de la section de fonctionnement	100 000 000

2 – Section d'investissement

Service	Compte	Libellé	Montant
701/1	22001	Aménagements mairies et annexes	8 000 000
706/3	220843	Grosses réparations aux équipements sportifs	50 000 000
721	2024	Etudes à objectifs multiples	40 000 000
		Total de la Section d'investissement	98 000 000

		Total des renforcements	198 000 000
--	--	--------------------------------	--------------------

Fait et délibéré en Mairie le 25 juillet 2018

